

Session Plénière du 27 Juin 2019

RAPPORT N°19.03.02 DM1

Intervention de Jean-René COUEILLE

Monsieur le Président, mes chers collègues,

La Décision Modificative pour l'exercice 2019 dans le domaine de la politique agricole ne soulève pas d'opposition de notre part mais elle suscite quelques commentaires.

Tout d'abord, dans la cadre des autorisations de programme « Installation-Transmission-Emploi, nous constatons une baisse de 1 300 000 € « pour l'ajuster aux besoins prévisionnels » ce qui veut dire qu'il n'y a pas assez de demandes et c'est malheureusement un indicateur pertinent des difficultés de l'agriculture régionale.

Au sein des CAP filières comme nous l'avons fait en Commission Permanente nous approuvons la création d'une autorisation d'engagement de 1 M € pour aider en urgence les agriculteurs victimes de la sécheresse et nous attendons donc la DM2 pour sa réalisation. Nous voterons aussi les 1 M € de crédits de paiement qui ont le même objectif.

Nous redisons à cette occasion notre soutien au plan « fourrage » de 2,5 M €, nous pensons cependant que l'Etat devrait aussi prendre sa part au lieu de rayer 244 exploitations, d'élevage pour la plupart, des bénéficiaire des primes de Zones défavorisées simples en modifiant la carte de ces zones à la demande de la Commission européenne qui veut diminuer de 10% ces aides pour notre pays.

Les autorisations de programmes et d'engagement modifiées n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part mis à part la baisse de 800 000 € du CAP Forêt Bois sans explication, alors que la Région s'est engagée à aider les propriétaires privés et à soutenir la modernisation des entreprises d'exploitation forestière ainsi que les scieries.

Nous souhaiterions savoir ce qui motive cette diminution.

Je vous remercie.